

COMMUNE DE BARRET SUR MEOUGE

PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 Novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Barret sur Méouge, dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni sous la présidence de son maire Philippe PEYRE, à la Mairie de Barret sur Méouge.

Membres présents : Philippe PEYRE, Annick ARMAND, Pierre GABRIEL, Jean BUSCH, Sonia FLEURIER, Norine JONAS, François STEENHOUT, Brigitte AYER,

Membres absents excusé : Jason PEYRE qui a donné pouvoir à Philippe PEYRE, Yolande MADIOT qui a donné pouvoir à François STEENHOUT

Membres absents non excusé : 0

Membres en exercice : 10

Date de la convocation : 30 Octobre 2025

Secrétaire de séance : Annick ARMAND

Ouverture de la séance à 18h30

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 17 Octobre 2025

Vote POUR « 10 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

Délibération n° 2025-39 : Tarif Cantine et Convention

La Société ECLF a repris la Cuisine Centrale de Laragne et a proposé ses services pour la restauration scolaire des repas de Barret ; une Convention a été établie stipulant :

- Un tarif fixe,
- Un repas équilibré composé d'entrée, plat, dessert, fromage et pain,
- Les commandes seront effectuées le mercredi précédent la semaine de livraison,
- Livraison des repas les mardi et vendredi dans des caissons de livraison chauds et froids,
- ECLF fournit également des repas spéciaux pour les enfants dont un protocole a été établi par le médecin.

Vote POUR « 10 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

Délibération n° 2025-40 : Prise en charge d'une partie du tarif de la cantine scolaire

Le prix proposé par le nouveau prestataire « ECLF Collectivité » est de 5,30€/repas ; la mairie souhaite continuer la prise en charge de 0,74ct/repas (délibération N°2023-31), la facturation des repas aux parents de l'école serait donc de **4,36€** par repas et par enfant. Pour les enfants inscrits à Barret mais en provenance de communes extérieures, il est proposé à ces collectivités d'inclure cette prise en charge dans la Convention de partage des frais scolaires et de les facturer en fin d'année.

Délibération et acceptation à l'unanimité de ces propositions.

Vote POUR « 10 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

Redevance de l'eau 2026

En l'absence des coefficients à appliquer aux tarifs des eaux potables et des eaux d'assainissement, cette délibération est reportée.

Délibération n° 2025-41 : Création du Poste Adjoint Administratif Principal 2ème Classe 28h

Vu la charge de travail actuelle, le maire propose la création d'un emploi permanent de Secrétaire Général de Mairie au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe, principal de 1^{ère} classe, rédacteur territorial, rédacteur principal de 2^{ème} classe et principal de 1^{ère} classe à raison de 28 h par semaine, soit, par exemple, un vendredi sur deux travaillé.

Tableau des effectifs proposé avec mise en place au 1^{er} janvier 2026 :

Vote POUR « 10 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

Délibération n° 2025-42 : DM-2 BP 2025

Le Maire explique à l'assemblée que nous n'avions pas assez budgétiser l'article 6553 pour le paiement du contingent SDIS, il faut donc abonder l'article pour payer le dernier tiers au SDIS.

Désignation Article / Chapitre	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédit ouverts
DF : 615232/011 Réseaux	- 1185 €	
DF : 6553/65 Service Incendie		+ 1185€

Vote POUR « 10 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

QUESTIONS DIVERSES :

- **Choix d'un Gérant pour l'auberge communale** : Une quatrième candidature s'étant manifestée la veille du Conseil, il est convenu de différer la décision du choix à samedi 15 novembre afin de laisser à ce candidat la possibilité de visiter les lieux et de fournir aux membres du Conseil CV et lettre de motivation.
- **Problème d'eau à l'Ubac** : les habitants du hameau ont vu leur débit d'eau potable se réduire drastiquement ; des tentatives locales pour déboucher la conduite n'ayant pas abouti, il s'avère qu'il faut remplacer 200m de conduite, soit une dépense non prévue d'environ 8.000€. Une demande d'aide a été faite au Département.
- **Demande DETR** : il s'agit de réparer l'ancien gué (bas du Chemin de la Dame) et de consolider la voie communale fragilisée par les dernières inondations.
- **Ralentissement de la vitesse** : les travaux réalisés pour diminuer l'emprise voirie (chicane devant l'école et stationnement prévu sur la place), n'ont ralenti la circulation que partiellement. Il s'agit là de mesures provisoires avant réfection totale du centre village avec l'aide du CAUE.
- **Bibliothèque** : la Convention établie par Barret pour le poste d'Alexia Del Rosario s'avère n'être pas valable car l'employeur est Eourres. Bibliothécaire depuis une dizaine

d'année et donnant toute satisfaction à ce poste, Alexia souhaite passer en CDI, ce que les deux mairies de Barret et d'Eourres, acceptent sur le principe mais ne peuvent le réaliser règlementairement. Après consultations, la solution serait :

- Soit 2 CDD (1 à Barret, l'autre à EOURES), et attendre un délai de 6 ans,
- soit la titularisation du poste par Eourres, à l'indice maximum, et le suivi par Alexia de formations,
- soit l'élargissement du projet culturel à Séderon, ce qui permettrait un second emploi avec l'aide des DRAC de PACA et de RHONE-ALPES.

Une réunion avec Alexia sera programmée prochainement. Dans l'immédiat, la Bibliothèque Départementale a sécurisé son emploi pour les 2 prochaines années.

Fermeture de séance à 20h30

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} Novembre 2025

Cadres d'emplois ou emplois Titulaires	Catégorie	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	C	1	16 heures 30
Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} Classe	C	1	24 heures
ATSEM	C	1	31 heures et 3 min
TOTAL		3	